

## **CODE D'ÉTHIQUE DE L'ADMINISTRATEUR**

Le pouvoir décisionnel est entre les mains des administrateurs. Ils ont la responsabilité ultime de la qualité du football amateur pratiqué au Québec. L'administrateur local, régional ou provincial est la personne clé qui doit garantir que le déroulement du jeu rejoigne les valeurs de l'esprit sportif et s'assurer que le football amateur poursuive des fins éducatives et sociales.

### **POUR REMPLIR SON RÔLE, L'ADMINISTRATEUR DOIT :**

1. reconnaître le joueur comme l'élément central motivant toute décision ;
2. s'assurer que tous les footballeurs aient une chance égale de participer ;
3. fournir aux joueurs un encadrement de qualité ;
4. promouvoir auprès des bénévoles et des membres de l'esprit sportif et de solidarité ;
5. exercer une surveillance sur le comportement de tous les intervenants ;
6. favoriser l'engagement social et le perfectionnement des encadreurs ;
7. valoriser et exiger le respect envers les officiels ;
8. s'insurger contre toute forme de la violence ou de brutalité au football amateur ;
9. s'assurer que les structures correspondent aux intérêts et aux besoins du joueur ;
10. maintenir des contacts continus avec le milieu lié au football amateur.